



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 13

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 05/06/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 11 juin 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme THIEBLIN), LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, MM. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour Mme COURROS), GAILLARDET (a procuration pour M. DUPLA), Mme CHAPUIS, M. DUBUN, Mmes GARRIDO, DAUGREILH, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes COURROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, MM. BRUEY, GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), DUPLA (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Etait absent non excusé : M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°6

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Service EASA - ALSH et ESPACE ADOS - Séjours

M. le Maire présente le projet :

Afin de répondre aux besoins des familles, aux besoins de détente et de loisirs des jeunes, la ville de TARTAS propose un accueil pour les 3/17 ans durant tout l'été :

Ouverture de l'accueil de loisirs du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2019 de 7h30 à 18h30.

Ouverture de l'espace jeunes du lundi 1 juillet au vendredi 30 août 2019 de 14h à 18h30 sauf sorties et soirées.

Le thème du séjour : En route pour l'aventure

Temps forts du séjour :

- ✓ Piscine pour chaque groupe : du mardi au vendredi avec pique-nique
- ✓ Grands jeux : un par mois à organiser avec les animateurs
- ✓ 1 mini-séjour/séjour et 1 sortie par groupe d'âge
- ✓ Accueil des parents matin et soir convivial
- ✓ Une soirée parents/enfants/animateurs par mois

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Les mini séjours et séjours :

Les Matuches (3-5 ans) : du mardi 16 au mercredi 17 juillet - 12 enfants et 2 animateurs

Les aventures de Yakari

- ✓ Hébergement sous tente dans l'enceinte du centre de loisirs de Tartas
- ✓ Repas du midi en pique-nique avec Elior
- ✓ Repas du soir confectionné par les animateurs et les enfants

Les Petits (6-7 ans) : du jeudi 18 au vendredi 19 juillet - 12 enfants et 2 animateurs

Sur les traces du Far West

- ✓ Hébergement sous tente dans l'enceinte du centre de loisirs de Tartas
- ✓ Repas du midi en pique-nique avec Elior
- ✓ Repas du soir confectionné par les animateurs et les enfants

Les Moyens (8-9 ans) : du mardi 30 juillet au jeudi 1^{er} août - 12 enfants et 2 animateurs

Mini-séjour à Messanges en échange avec l'ALSH qui viendront du 26 au 28 août

J'échange avec Messanges

- ✓ Hébergement sous tente dans l'enceinte du centre de loisirs de Messanges
- ✓ Repas en cours de réflexion avec Messanges

Les Grands (10-12 ans) : du lundi 5 au mercredi 7 août - 16 enfants et 2 animateurs

Base de loisirs Mexico à Commensacq

Sous les Tipis de Mexico

- ✓ Hébergement sous tipi en pension complète
- ✓ Transport : 2 minibus de la mairie (les enfants et animateurs seront déposés et nous irons les rechercher)

Les Ados (11-17 ans) : du lundi 22 au vendredi 26 juillet - 16 enfants et 2 animateurs

Séjour à Poitiers

- ✓ Hébergement en camping sur le site du Moto Ball de Neuvilleois
- ✓ Transports Tartas-Poitiers (aller-retour) avec mini bus de location
- ✓ Confection des repas avec le groupe

Les Ados (11-17 ans) : du lundi 26 au mercredi 28 juillet - 16 enfants et 2 animateurs

Séjour à Saint-Paul les Dax

- ✓ Hébergement sous tente dans l'enceinte du centre de loisirs
- ✓ Transports avec les mini-bus de la ville (A/R pour les déposer)
- ✓ Confection des repas avec le groupe

Les sorties :

Les Matuches (3-5 ans) : le vendredi 9 août

- ✓ nombre de places : 30 enfants et 4/5 adultes
- ✓ Zoo de Pessac
- ✓ Pique-nique fourni par Elior

.../....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Les Petits (6-7 ans) et Moyens (8-9 ans) : le mercredi 24 juillet

- ✓ nombre de places : 40 enfants et 5 adultes
- ✓ Wowpark à Urrugne
- ✓ Pique-nique fourni par Elier

Les Grands (10-11 ans) et Ados (11-17 ans) : le vendredi 19 juillet

- ✓ nombre de places : 40 enfants et 5 adultes
- ✓ Aquapark Biscarosse
- ✓ Pique-nique fourni par Elier

Les Ados (11-17 ans)

- ✓ Echange espace ados le 10 juillet à Pontonx
- ✓ Kayak le lundi 15 juillet à Tartas
- ✓ Echange espace ados le 31 juillet à Rion
- ✓ Troc le vendredi 2 août à Dax
- ✓ Laser Ball le vendredi 9 août à Dax
- ✓ Lac de Sames le 26 août à Hastings
- ✓ Paint ball le 29 août à Préchacq les Bains

La piscine :

Mardi : les petits
Mercredi : Les matuches
Jeudi : les moyens
Vendredi : les grands

Piscine le matin et pique-nique sur place

Il est précisé qu'une déclaration est déposée auprès des services ou organismes suivants en application de la réglementation en vigueur et pour solliciter les meilleures aides possibles pour les enfants : CAF, DDCSPP, MSA, Caisses diverses, Conseil Départemental.

Enfin une déclaration est transmise auprès de l'assurance de la commune, étant précisé que les animateurs municipaux et/ou CEE assurent l'encadrement et l'accompagnement des jeunes avec un ordre de mission.

Les tarifs définis dans la délibération n°14 du 17 février 2016 restent inchangés et seront appliqués à ces activités.

Il est proposé de donner un avis favorable à cette proposition, d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement et de préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Il est précisé que M. le Maire pourra procéder notamment pour les activités de l'Espace ADOS, à la signature de contrats de prestations et à fixer des tarifs ou participations de familles par décision, dans une fourchette de 0 à 1000 € par enfant.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à cette proposition.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement et de préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Il est précisé que M. le Maire pourra procéder notamment pour les activités de l'Espace ADOS, à la signature de contrats de prestations et à fixer des tarifs ou participations de familles par décision, dans une fourchette de 0 à 1000 € par enfant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.